



Conseil municipal du vendredi 26 juin 2021

- Indice 1 -

Présents (13) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Patrick MARGAND, Axel CABLÉ, Isabelle JUNIQUE, Jean-Marc COULAUD

Absent (2) : Jessica MOTTIN (pouvoir à Alain MESBAH), Tanguy ANTRESSANGLE (pouvoir à Agnès OREVE)

Secrétaire de séance : Axel CABLÉ

1. Ordre du jour

Acquisition immobilière (Alain MESBAH SAVEL)

Voté à 14 voix pour et 1 abstention (Bernard-Régis MAGNOULOUX)

La gestion financière saine de la commune permet des taux d'emprunt bas. Si les dotations de l'État baissent, les revenus locatifs pourront servir de compensation afin d'assurer la mission de service public et couvrir les différents frais (ex : piscine...)

Dans ces conditions, la commune envisage l'acquisition de l'immeuble du « Charron ». Une visite a été effectuée par plusieurs membres du conseil municipal. Le bâtiment se compose d'un RDC, 1er étage, 2e étage (200m² environ par niveau). La toiture est propre et la charpente est bonne. Le prix de vente est de 120 000€. Cette acquisition pourrait servir à la création de 2 appartements + 1 ou 2 fonds de commerce + 1 appartement. Cette acquisition correspond à 6000€ d'emprunt /an (qui seront couverts par location actuelle).

Objectif principal : permettre la création de commerces au centre bourg (ex : demande d'une coiffeuse). Ou encore permettre l'installation de nouveaux habitants, car le parc locatif est peu important sur la commune.

Emprunt bancaire (Agnès OREVE)

Voté à l'unanimité (15)

Des emprunts bancaires à destination du projet de l'immeuble de la fontaine et des rénovations/acquisitions immobilières dont celle mentionnée plus tôt sont prévus :

- 1 000 000€ seront empruntés par la commune à un taux de 0,88%, taux fixe, sur 20 ans.
- 500 000€ seront empruntés par la commune afin de prendre en compte le délai de remboursement de la TVA et les délais d'obtention des subventions, crédit à court terme à un taux de 0,30%.

104 000€ de revenus locatifs prévisionnels, pour 54 748€ de remboursement annuel de l'emprunt.

Mise à jour des tarifs municipaux (piscine) (Yann BRISSART)

Voté à l'unanimité (15)

Le coût de l'entrée à la piscine de Pouyol est actuellement de 2€ pour les enfants quel que soit l'âge. La proposition porte sur le fait de rendre gratuit l'accès aux enfants de 0 à 5 ans.

Mutuelles complémentaires pour les employés communaux (Sylvain BOSC)

Voté à l'unanimité (15)

La délibération détaillée dans le CR précédent a été validée auprès de la commission du centre de gestion le 24/06.

La commune verse une participation de 15€ brut à tout employé de la commune fournissant un certificat d'une complémentaire labélisée (pour les contrats portant sur une durée de 6 mois au moins sur la commune). L'aide financière sera versée aux agents à partir du 1er juillet. L'aide sera versée directement à l'agent, mais ne pourra pas excéder la cotisation due en l'absence d'aide. Les dépenses seront imputées sur l'exercice correspondant.

2. Questions diverses

Point sur les subventions « en attente » et obtenues (Agnès OREVE)

Pour le projet de l'Immeuble de la Fontaine (dépenses prévisionnelles de 1 400 000€) :

- Subvention État : 502 000€ obtenus (au minimum) sur les 531 000€ demandés
- Subventions Région : 500 000€ obtenus (au minimum) sur les 545 000€ demandés
- Pass territoire : 71 800€ (en attente)
- 1^{er} commerce (dispositif régional): 50 000€ (en attente)

Autres subventions :

- **Bonus relance** : subvention à hauteur de 50% des dépenses :
 - o 5 794€ obtenus pour le portail et alarme du local technique,
 - o 1 926€ obtenus pour le foyer des jeunes,
 - o 22 993 € en attente, pour la réfection du bassin de la piscine et des vestiaires

Un affichage informant de ces subventions devra être effectué sur les bâtiments concernés.

Travaux employés municipaux (André VICTOURON)

Les employés municipaux travaillent actuellement sur le débroussaillage, l'entretien de l'épareuse, débouchent les fossés (bouchés suite aux orages). Il est rappelé qu'un signalement des dos d'ânes au niveau des gites/camping devra être réalisé.

Eau du lavoir (Alain MESBAH SAVEL)

Les travaux seraient trop importants pour changer les canalisations en plomb allant de la source au lavoir, qui passent notamment au travers d'une maison. Dans ces conditions, l'eau du lavoir ne pourra pas être rendue potable, et les analyses complémentaires envisagées initialement ne seront pas effectuées.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal

6 août 2021.